

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 253 Vœu relatif à trois orientations nouvelles dans le cadre de l'actualisation du Plan Climat

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Sur proposition de Ian BROSSAT, Emmanuelle BECKER, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

- Les eaux pluviales ou usées d'un bâtiment soient utilisées pour cultiver des algues :
Prévoir l'installation sur les toits et façades des bâtiments de cuves en plastique où pourront proliférer des microalgues, dont l'utilisation sera celle des biocarburants. Ainsi, des aquariums positionnés sur les toits et façades peuvent rendre un bâtiment autosuffisant en énergie et même participer de la réutilisation des eaux (pluviales, voire eaux usées).
De cette biomasse, on peut extraire un biocarburant. Les résidus de l'extraction peuvent fournir un apport combustible.
Une autre voie consisterait à de la production d'hydrogène, grâce à une électrolyse de l'eau réalisée à l'aide de réactifs chimiques et de la photosynthèse.
De premières études établissent que pour un prix d'installation équivalent à un système de panneaux photovoltaïques de même superficie, le rendement serait supérieur de 50%. Enfin, la production de ces microalgues pourrait également être revendue aux industries cosmétiques et laboratoires pharmaceutiques en privilégiant une filière matière.
- La chaleur issue de serveurs informatiques soit récupérée :
Les centres de traitement des données impliquent des sites dédiés à l'hébergement d'équipements et de ressources électriques et électroniques. Ces installations, qui abritent serveurs informatiques, systèmes électriques et de refroidissement, sont de gros consommateurs d'énergie. La chaleur ainsi dégagée par ces systèmes peut être récupérée, puis utilisée pour chauffer l'eau du réseau de chauffage et bénéficier aux bâtiments voisins.

Cette énergie de récupération se substitue aux combustibles conventionnels utilisés pour le chauffage, permettant d'éviter des émissions de CO₂ (GES) ainsi que des polluants tels que les NOX et les hydrocarbures imbrûlés (HC) participant de l'amélioration de la qualité de l'air.

- Des moyens animaux soient utilisées pour l'entretien des espaces verts, y compris en milieu urbain :
Certaines collectivités ont testé avec succès une méthode écologique et peu coûteuse en utilisant des moutons pour tondre les espaces verts (jardins publics ou en pieds d'immeubles). L'utilisation du cheval pour certains travaux liés à l'entretien ou l'aménagement des espaces verts de grande surface est également une source intéressante d'économie d'énergie au regard de la consommation de carburant. Dans les deux cas, la qualité de l'espace sonore se trouve confortée par la suppression des bruits de moteurs et engins.